

Contrat FROMAGE 2017 – AMAP du Flayosquet

entre : La Ferme du Belveset de Florence et Philippe Bertin. Tel : 04 94 73 67 52

et l'**Amapien :**

Tel : E-mail :

Le producteur s'engage :

- à livrer une fois par semaine à l'AMAP du Flayosquet
- à débiter sa saison le **jeudi 9 Février** et à la finir le **jeudi 30 Novembre 2017**

L'Amapien s'engage :

- à participer aux permanences des distributions
- à s'acquitter de sa cotisation à l'AMAP
- à régler d'avance le prix du présent contrat selon les dispositions choisies
- à récupérer sa part de production au local de l'AMAP de 17h45 à 19h15 sachant que cette part sera partagée entre les amapiens assurant la permanence s'il n'est pas présent ou n'a pas prévenu de son absence.

Le prix moyen de chaque plateau de 3 ou 4 fromages (selon la grosseur) de chèvre ou de vache s'élève à 10 €

Il n'y aura pas de distribution de fromage les jeudis 10, 17 et 24 août 2017.

O Pour un plateau par semaine soit 40 plateaux à 10 € = 400 €

- en **1** fois : 400 euros (encaissement début février)
- en **3** fois : 2 chèques de 130€ et 1 de 140€ (février, mai, septembre)
- en **5** fois : 5 chèques de 80 euros (février, avril, juin, août, octobre)

O Pour un plateau par quinzaine

Contrat démarrant le 9 février 2017

Contrat démarrant le 16 février 2017

soit 20 plateaux à 10 € = 200 €

- en **1** fois : 200 € (encaissement début février)
- en **3** fois : 2 chèques de 70€ et 1 de 60€ (février, mai, septembre)

Tous les chèques se font à la signature du contrat à l'ordre de Florence et Philippe Bertin.

Nom du titulaire du chèque :

Merci de votre confiance et de votre soutien

Date :

Signature du producteur

Signature de l'Amapien

Contrat FROMAGE 2017 – AMAP du Flayosquet

entre : La Ferme du Belveset de Florence et Philippe Bertin. Tel : 04 94 73 67 52

et l'**Amapien :**

Tel : E-mail :

Le producteur s'engage :

- à livrer une fois par semaine à l'AMAP du Flayosquet
- à débiter sa saison le **jeudi 9 Février** et à la finir le **jeudi 30 Novembre 2017**

L'Amapien s'engage :

- à participer aux permanences des distributions
- à s'acquitter de sa cotisation à l'AMAP
- à régler d'avance le prix du présent contrat selon les dispositions choisies
- à récupérer sa part de production au local de l'AMAP de 17h45 à 19h15 sachant que cette part sera partagée entre les amapiens assurant la permanence s'il n'est pas présent ou n'a pas prévenu de son absence.

Le prix moyen de chaque plateau de 3 ou 4 fromages (selon la grosseur) de chèvre ou de vache s'élève à 10 €

Il n'y aura pas de distribution de fromage les jeudis 10, 17 et 24 août 2017.

O Pour un plateau par semaine soit 40 plateaux à 10 € = 400 €

- en **1** fois : 400 euros (encaissement début février)
- en **3** fois : 2 chèques de 130€ et 1 de 140€ (février, mai, septembre)
- en **5** fois : 5 chèques de 80 euros (février, avril, juin, août, octobre)

O Pour un plateau par quinzaine

Contrat démarrant le 9 février 2017

Contrat démarrant le 16 février 2017

soit 20 plateaux à 10 € = 200 €

- en **1** fois : 200 € (encaissement début février)
- en **3** fois : 2 chèques de 70€ et 1 de 60€ (février, mai, septembre)

Tous les chèques se font à la signature du contrat à l'ordre de Florence et Philippe Bertin. .

Nom du titulaire du chèque :

Merci de votre confiance et de votre soutien

Date :

Signature du producteur

Signature de l'Amapien